

Brèves de Conseil

(Conseil municipal du 10 mai 2016)

Ce conseil était particulier car les sujets traités concernaient les projets de documents d'orientations pour Nantes Métropole (le PLUM) et pour le pôle Métropolitain Nantes-Saint-Nazaire.

Le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUM) :

Les PLU déclinés par commune arrivent à échéance. Ils doivent être renouvelés, mais dans le cadre de la métropole. Ils doivent tenir compte d'autres plans élaborés conjointement : Plan de déplacements Urbains (PDU), Plan Local de l'Habitat (PLH), Plan Climat. La première phase d'élaboration de ces documents, c'est la définition d'objectifs communs à ces différents plans : c'est le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (PADD) dont le projet est consultable par internet (<http://www.plum.nantesmetropole.fr>).

La présentation et la discussion de ce document a occupé la majeure partie de ce conseil. Les intervenants principaux ont été : Pascal Pras (VP de Nantes Métropole chargé de l'urbanisme et Maire de St-Jean de Boiseau), Michel Jovet (Président du Conseil de Développement Lucéen) et Jean-Guy Alix (Maire de Sainte-Luce).

Pascal Pras a longuement présenté les objectifs à l'horizon 2030 contenus dans le PADD :

- La métropole se fixe pour objectif de créer 60 000 emplois nouveaux d'ici 2030 (en développant des zones d'activités innovantes, comme le MIN au Sud de Rezé ou l'Institut de recherche sur les matériaux composites) ;
- Nantes Métropole doit se préparer à accueillir 75 000 habitants supplémentaires, qui sont pour près de 90% nos enfants et petits-enfants ;
- Pour cela, il faut construire 6000 logements par an dont 2000 logements locatifs sociaux ;
- Pour autant il faut freiner la consommation de terres agricoles et de zones naturelles en densifiant de façon raisonnable et en reconstruisant la ville sur elle-même : le rythme annuel de consommation doit être réduit de 50% à l'horizon 2030 et nous devons protéger 15 000 hectares de terres agricoles sur la métropole ;
- En même temps, les émissions de Gaz à Effet de Serre par habitant doivent être réduites de 50%, et la production d'énergies renouvelables doit être multipliée par 3 sur le territoire de l'agglomération (par ex le futur MIN comportera 9 000 m² de toits photovoltaïques) ;
- La part de la voiture individuelle doit descendre à 33% de l'ensemble des déplacements (plus de 50% actuellement), en développant les déplacements doux, les transports en commun, ...

Voir résumé de ces objectifs en dernière page.

Michel Jovet : a exposé les 10 recommandations du Conseil de Développement Lucéen (CDL) à propos du PADD :

- Construire un PLU métropolitain en même temps que le PDU et le PLH peut être une chance pour penser global et agir local ;
- Pour cela ce PLUM doit être décliné autour des pôles de proximité pour plus de proximité ;
- Sainte-Luce doit construire un « cœur de ville » rassemblant le cœur historique, le commerce et les services publics du mail de l'Europe ;
- Épaissir ce cœur de ville par des constructions de logements pour les seniors et les jeunes ménages au-dessus des services publics et en visant une continuité de l'offre commerciale ;
- apporter une cohérence entre le futur quartier des Gohards (partie Bois des Ances) et le cœur de ville de Sainte-Luce à propos des formes urbaines et des déplacements (avec liaison par une route rejoignant le rue du petit Chassay) ;
- Anticiper la saturation de la route de Thouaré à l'horizon 2025 : faire une étude prospective intercommunale et ouvrir des voies de liaisons inter quartiers à l'échelle communale et intercommunale ;



- Développer des pôles de vie dans les quartiers (Cadoire, Minais) avec commerces, lieux conviviaux et services, et prévoir des liaisons douces entre ces pôles de vie ;
- Dépassez le débat sur la densité et la hauteur de construction et prioriser un urbanisme de projets diversifié et adapté à l'existant ;
- Valoriser la Loire et les espaces naturels avec une vision intercommunale ;
- Poursuivre la concertation pour la phase suivante d'élaboration du PLUM, du PDU et du PLH qui sont des concrétisations du PADD.

Jean-Guy Alix : a commencé par exprimer son accord avec le projet de PADD qui a été validé par la conférence des 24 Maires de l'agglomération. Il a salué le progrès de Sainte-Luce pour le taux de 17,13% de logements sociaux (en raison de l'action de la municipalité précédente).

Mais dans l'énumération qui a suivi, il n'a pas manqué de souligner des différences très claires avec les exposés précédents. Par exemple :

- Il estime que face à la nécessité générale de densification et de frein à l'étalement urbain, il doit être tenu compte de la faible superficie de la commune. Il faut par exemple, reconnaître et respecter le caractère principalement pavillonnaire de Sainte-Luce ;
- Pour lui, il faut donner la priorité à la protection du commerce en centre-ville ;
- Il souhaite le respect de l'équilibre entre les différents types de circulation, en particulier de la place de l'automobile. Dans le même ordre d'idées, il souhaite le développement du stationnement ;
- Enfin il souhaite une amélioration des liaisons avec Carquefou, un nouveau franchissement de la Loire à l'Est de l'agglomération et l'implantation d'une gare TER à Sainte-Luce.

Le débat :

Pour les deux groupes d'opposition, **Anthony Descloziers** et **Christian Cherel** ont souligné :

- qu'il fallait être vigilants par rapport au taux de logements sociaux ;
- qu'il fallait maintenir la ZAC de la Haie en zone agricole pour des productions de proximité ;
- qu'il ne fallait pas limiter le commerce au centre-ville, mais aussi à la Cadoire et à la Minais ;
- que la priorité donnée à l'automobile pose problème : il faut favoriser les déplacements doux et conforter la ligne C7 (malgré son terminus peu attirant) et desservir les écarts ;
- que la liaison avec la future ZAC des Gohards devrait donner lieu à une réflexion intercommunale dès maintenant ;
- que le rythme de construction de 160 logements par an semblait peu compatible avec la poursuite des ZAC des Indulgences et de la Minais.

Pour sa part, **Patrick Myran** (majorité) a réclamé une étude sur les déplacements Est-Ouest vers Thouaré et Nantes : Bellevue est de plus en plus utilisé comme contournement du centre-ville.

Faut-il un véritable contournement Sud ? Il a également soulevé la question de la voie vélo en bord de Loire peu accueillante à l'approche du San Francisco.

Le SCOT :

La nouvelle version du Schéma de Cohérence Territoriale pour le territoire du pôle métropolitain Nantes-St-Nazaire peut faire l'objet de demandes de la part des communes concernées. La majorité municipale souhaite soulever la question d'un arrêt TER à Sainte-Luce. La présentation de M. Vasserot laisse entendre que cette question a été défendue par la municipalité de M. Brasselet, puis a ensuite été abandonnée par la majorité de gauche.

Comme cela a été exposé par Anthony Descloziers, l'ancienne majorité de gauche n'a pas abandonné cette demande. La meilleure preuve : le projet d'arrêt TER à Sainte-Luce figure bien dans le PDU voté en juin 2011 (page 61). A l'époque, la Région a répondu que cela supposait une augmentation de la fréquence des TER en heures de pointe, puisque les TER sont pleins à Thouaré, mais que la voie était saturée. Pour augmenter la fréquence, des travaux étaient nécessaires pour faire un terminal technique à Ancenis (pour éviter à certains TER d'aller jusqu'à Angers) et pour qu'un nouveau système de signalétique permette aux trains de circuler de façon plus rapprochée. A notre connaissance, les crédits ont été votés par la Région pour ces travaux, et les travaux sans doute effectués. Il reste à la nouvelle majorité régionale de décider cette augmentation de fréquence qui suppose l'achat de nouveaux trains et une augmentation des frais de fonctionnement.

Normalement, la majorité municipale devrait être bien placée pour faire entendre sa revendication auprès de la nouvelle majorité régionale qu'elle a soutenue.

L'autre point de débat sur ce point concerne le projet de Notre Dame des Landes et a été soulevée par Christian Cherel : la délibération de M. Vasserot semble pour acquiescer la construction de ce nouvel aéroport.

Cette question est moins anodine qu'il n'y paraît. En effet, depuis plusieurs années, la Commission européenne demande à la France de fournir un document traitant de **l'ensemble des impacts environnementaux** du projet de NDDL, alors que ce projet est toujours morcelé. De plus, ce dossier de présentation doit être soumis à enquête publique pour être recevable.

Le gouvernement français (avec la complicité des responsables des intercommunalités de Nantes et Saint-Nazaire) a décidé de glisser presque clandestinement en annexe ce dossier de l'impact environnemental de NDDL. C'est la raison pour laquelle les élus écologistes, découvrant cette annexe clandestine, ont dénoncé la méthode et sont sortis de la réunion du 22 mars qui a approuvé ce dossier.

A suivre...

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur Nantes Métropole :

Le rapport final de la Chambre constate que la capacité d'autofinancement de Nantes Métropole a augmenté de 2008 à 2014, que l'endettement a baissé et que la capacité théorique de remboursement de la dette est passée de 7 à 5 ans.

Le Plan de Déplacement Urbain n'a pas complètement atteint ses objectifs, mais l'offre de transports en commun et leur fréquentation ont bien dépassé les objectifs. Le taux de couverture des frais de fonctionnement par les usagers est de 34,5% en 2013.

Seule question qui est pointée par la Chambre Régionale des Comptes : le taux de la Taxe des ordures ménagères est trop élevé, car certains travaux envisagés n'ont pas été réalisés (point contesté par la Présidente de Nantes Métropole).

Objectifs du PADD :

À l'horizon 2030

